



L'an deux mil vingt, le vendredi 10 juillet à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Bauzille de la Sylve s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur le Maire, Grégory BRO.

Présents : Grégory BRO, Ascencio FERNANDEZ, André VEYRAT, Pascal THEVENIAUD, Marie-Odile ANTIGNAC, Benoît BELTRA, Anne BOUDES, Camille COMIN, Patrice COSTE Antoine FERNANDEZ, Marcel LAUTIER, Guy MOUCHERAUD, Pascal PATE, Audrey PREGET, Xavier VERGNES.

Absents excusés :

Pascal THEVENIAUD, Pascal PATE, Antoine FERNANDEZ, Guy MOUCHERAUD, Benoît BELTRA

Procurations :

Monsieur Antoine FERNANDEZ a donné procuration à Monsieur André VEYRAT
Monsieur Guy MOUCHERAUD a donné procuration à Monsieur Patrice COSTE
Monsieur benoît BELTRA a donné procuration à Madame Audrey PREGET

Madame Marie-Odile ANTIGNAC est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

Désignation des délégués et leurs suppléants en vue des élections sénatoriales :

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il a rappelé qu'en application des articles L.288 et R.133 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Il indique également que conformément à l'article L2284 du Code électoral, le cas échéant, l'article L.290-1 ou L.290-2, le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

Les conseillers se présentant en tant que délégués et suppléants sont :

- | | |
|-------------------------------|---------------------------------------|
| - Monsieur Grégory BRO | - Monsieur Marcel LAUTIER (suppléant) |
| - Monsieur André VEYRAT | - Monsieur Xavier VERGNES (suppléant) |
| - Monsieur Ascencio FERNANDEZ | - Monsieur Patrice COSTE (suppléant) |
| - | |

Ils sont tous élus à 13 voix pour et 0 voix contre.

La séance a été levée à 19h00

Le Maire
Grégory BRO

La secrétaire de séance
Marie-Odile ANTIGNAC